

L'étude scientifique du monégasque ; inventaire et projets.

En préambule, la nécessité s'impose de fixer pour un public non francophone ou peu au fait des réalités de la principauté de Monaco quelques éléments de socio-linguistique. Après avoir été stable depuis la fin du XVIII^e siècle soit aux environs de 1000 habitants, avec une population presque exclusivement monégasque, en 1873 la population de Monaco s'éleva à 3300 habitants, en 1903 à 15500, en 1933 à 22300, en 1982 à 27000, en 1990 à 30000 habitants dont un peu plus de 2500 Monégasques. Après 2004 des lois ont largement favorisé la naturalisation monégasque. Au premier janvier 2024 Monaco comptait 38300 habitants dont seulement 9100 Monégasques, soit environ le quart de la population totale. Les langues d'usage majoritaires à Monaco sont aujourd'hui le français, l'italien et l'anglais. Depuis la Constitution de 1962 le français est la langue officielle de la Principauté. Le monégasque n'a pas de statut officiel bien que le prince Albert II et le Gouvernement princier soient très attachés à la préservation de cette langue. Le monégasque avait commencé à perdre son statut de langue vernaculaire dans les premières décennies du XIX^e siècle, remplacé par l'usage du français comme langue administrative par le prince Honoré V (1819-1841). Le monégasque reste aujourd'hui une langue mystérieuse pour de nombreux étrangers car inaudible dans l'espace public même si elle montre quelques signes dans la toponymie locale avec des noms de rues bilingues français-monégasque ou des enseignes commerciales rédigées en monégasque par exemple (Lusito, 2023 et 2024, p.212-213). Jusqu'en 1976 la transmission du monégasque se faisait oralement dans le cercle familial auprès des anciens. A cette date son apprentissage a été rendu obligatoire dans l'enseignement public, d'abord à l'école primaire, puis étendu jusqu'en classe de Troisième en 2023. En 1990 on estimait à 200 le nombre de personnes qui pouvaient s'exprimer en « bon monégasque », fluent, pour tenir une conversation avec un vocabulaire conséquent. Aujourd'hui ce nombre s'est restreint peut-être à une quarantaine de personnes au maximum, c'est dire que le monégasque est largement minoritaire dans le concert des langues. Encore faut-il préciser qu'il existe un monégasque dit « académique », celui qui est enseigné dans les écoles, et un monégasque dit « des rues », mixte de mots monégasques mélangés à de l'italien, du provençal, du niçois ou à d'autres dialectes ligures, ce dernier langage étant celui que l'on peut parfois entendre.

DE LOUIS NOTARI (1927) A RAYMOND ARVEILLER (1963)

En 1927 Louis Notari (1879-1961), ingénieur et directeur des Travaux Publics de Monaco, membre du Comité des Traditions Locales (aujourd'hui Comité National des Traditions Monégasques, C.N.T.M.) créé en 1924, publia *A legenda de Santa Devota*, première œuvre littéraire imprimée en langue monégasque avec traduction française en regard, alors qu'il n'existait même pas encore de grammaire et de dictionnaire monégasques, outils habituellement indispensables à tout auteur. Dans la préface datée du 29 juin 1927, Notari rappelle les circonstances qui l'ont décidé à écrire ce long poème épique, c'est-à-dire une réunion du Comité des Traditions Locales tenue le 11 février 1927. L'ouvrage fut rapidement rédigé puisque publié en cette même année 1927. Lors de réunions du Comité, la question de

créer un lexique monégasque et une grammaire faisait débat, mais pour Notari c'était mettre la charrue avant les bœufs et il expliquait ainsi son désaccord : « J'avais exposé ces idées à mes collègues des Traditions Locales, en essayant de les convaincre que la composition d'un lexique ou d'une grammaire suppose généralement la préexistence d'une littérature, mais qu'il aurait été tout au moins osé de procéder inversement, puisque nous ne possédons absolument aucune littérature monégasque, ni écrite, ni orale. Il est tout naturel évidemment, ce désir de chacun de nous de recueillir, pendant qu'il en est temps encore, et tout au moins dans un répertoire, les vocables qu'employait la génération qui nous a précédés et que la génération qui suit ignore totalement » (Notari, 1927, p.8). Louis Notari pressentait déjà la disparition du « patois » local.

A son œuvre poétique en monégasque, Notari ajouta quelques notions de phonétique et de syntaxe, puis en fin de volume des notes et commentaires sur la légende de sainte Dévote, des traits de l'histoire monégasque, des proverbes en monégasque, des légendes et traditions locales, etc. Ces annexes sont émaillées de mots en monégasque expliqués en détail. Il est dommage que l'auteur n'ait pas songé alors à les réunir en un petit lexique à part, le soin étant éventuellement laissé au lecteur de se constituer un lexique à partir de la traduction française. Mais à peine l'ouvrage était-il distribué que Louis Notari, jugeant son travail peu satisfaisant, détruisit tous les exemplaires invendus, ce qui rend cette édition très rare aujourd'hui. Déjà il préparait une nouvelle édition revue et corrigée.

Dans un avant-propos, non daté, pour une seconde édition, Notari écrivait : « Plus les louanges étaient généreuses, plus sévèrement je me jugeais moi-même ».

L'avant-propos et une nouvelle version sous forme dactylographiée, modifiée de fond en comble par l'auteur mais restée inachevée, et un état de correction sur épreuves très probablement antérieur mais plus complet, sont restés au Fonds Régional-Médiathèque Louis Notari jusqu'en 2014. C'est sur la base de ces notes que cette année-là le Comité National des Traditions Monégasques a voulu marquer la célébration du 90^e anniversaire de sa création en publiant une nouvelle version d'*A legenda de Santa Devota*. Dans cette nouvelle édition, les corrections apportées ont été volontairement effectuées *a minima*, elles sont d'ordre strictement typographique et orthographique, sans compter la prise en compte de quelques maladresses stylistiques dans les annotations de Louis Notari. Comme le souligne Bernard Notari, petit-fils de l'auteur, dans l'avant-propos de cette édition, « cette publication s'est entourée des précautions les plus scrupuleuses pour appliquer au texte les acquis linguistiques contemporains sans remettre en cause les aspects historiques et les qualités de la première édition » (Notari, 2014, p.14). Ce travail de réédition fut l'œuvre de Michel Coppo, secrétaire général du Comité National des Traditions Monégasques, et des linguistes Eliane Mollo, professeur des universités, et Dominique Salvo-Cellario, professeur de langue monégasque. Une analyse critique comparative entre l'édition originale, les notes de Notari et la réédition reste cependant à effectuer.

Avec sa *Legenda*, Louis Notari est le fondateur de la littérature monégasque. Il en a fixé la graphie. Il est de même l'initiateur des études scientifiques sur le parler de Monaco.

En 1937 Louis Notari franchit une nouvelle étape dans l'étude du monégasque lorsqu'il fit paraître un « Petit Lexique [monégasque-français] contenant des rapprochements avec les dialectes voisins » (provençal, niçois, turbiasque, roquebrunois, sospellois, mentonnais, vintimillois, pignasque, génois, piémontais, italien, latin) dans son ouvrage *Toca aiçi, Niculin !*, pièce de théâtre populaire en monégasque. Ce lexique, qui comporte 180 entrées (Notari, 1937, p.85-112), est intéressant pour les linguistes de par les comparaisons apportées avec les autres parlers régionaux. Dans son *Avis aux lecteurs*, Notari présente la graphie et la phonétique monégasques (p.5).

La première étude universitaire sur le monégasque a été celle de Marguerite Zilliox-Fontana, jeune étudiante monégasque qui, en 1943, soutint un diplôme d'études supérieures sur « Le dialecte monégasque » auprès de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, université d'Aix-Marseille. Malheureusement ce mémoire est aujourd'hui perdu.

En 1967 Raymond Arveiller (1914-1997) publia sa thèse complémentaire de doctorat intitulée *Etude sur le parler de Monaco*. Il avait été professeur de grammaire au lycée Albert 1^{er} de Monaco du 22 novembre 1940 à juillet 1946. Il entama ensuite une carrière universitaire qui le conduisit à sa nomination comme professeur ordinaire à la Sorbonne de 1968 à 1984. Il avait entrepris son travail durant ses années de professorat à Monaco en réunissant une documentation historique inédite sur le parler monégasque et en explorant les archives du palais princier et le vaste matériau littéraire des publications en monégasque alors à sa disposition. Selon les méthodes habituelles des linguistes, il mena, de 1942 à 1954, puis en 1960 et 1961, une enquête sur le terrain auprès de locuteurs en monégasque à partir d'un questionnaire préétabli. Outre les entretiens individuels avec chacun de ces locuteurs, il confronta entre eux des groupes de locuteurs qu'il avait constitués en les laissant s'exprimer librement et en notant toutes leurs interventions.

Le but de l'auteur était de donner « d'abord le tableau le plus fidèle et le plus complet possible du patois monégasque, tel que son état de délabrement permettait encore de le recueillir entre 1943 et 1954 » (Arveiller, 1967, p.VII), c'est-à-dire les mots monégasques tels qu'ils étaient employés avant 1860, au moment de la transformation sociale de la principauté. Arveiller voulait retrouver la langue monégasque « ancestrale » que le patois le plus souvent en usage en principauté avait tuée. L'auteur recueillit de même des listes de mots « anciens » de la part de Monégasques qui avaient entendu ces mots de leurs arrière-grands-parents. Raymond Arveiller a constitué un vocabulaire par champ lexical (p.1-106), vocabulaire suivi de proverbes et dictons en monégasque (p.107-131), de devinettes (p.133), de comptines et chansons (p.135-138). L'auteur donne ensuite un index des mots monégasques (plus de 5900 mots), non pas avec leur traduction en français mais avec un numéro renvoyant aux paragraphes des pages précédentes (p.319-381), ce qui n'est pas des plus pratiques. L'ouvrage d'Arveiller est considéré comme la bible de l'étude scientifique du monégasque. Les nouveaux apports des linguistes en la matière sont principalement le développement de certains points évoqués par cet auteur et, de la part de spécialistes des dialectes ligures, consistent à élargir l'étude du monégasque dans le contexte de ces parlers ligures dont Arveiller n'avait pas la maîtrise.

La littérature monégasque depuis 1927 et son analyse critique

Après 1927 de nombreux Monégasques enrichirent l'oeuvre littéraire de Louis Notari : par exemple Marc Curti dit Mar (1881-1967), Robert Boisson (1906-1987), le R.P. Louis Frolla (1904-1978), le chanoine Georges Franzi (1914-1997), Louis Principale (1915-1998), Louis Barral (1910-1999), René Stefanelli (1931-2008) et Paulette Cherici-Porello (1924-2018), celle-ci étant le dernier auteur à avoir pensé et écrit directement en monégasque. Aujourd'hui la plupart des oeuvres écrites en monégasque ne sont que des traductions faites à partir de textes rédigés en français ou en italien.

Devant l'abondante production de textes en langue monégasque d'importance et de pertinence variables, la question s'est posée de savoir s'il existait une littérature en monégasque et quels sont les critères pour définir une oeuvre comme littéraire (Mollo, 2004).

Un répertoire de toute cette production a fait l'objet d'une bibliographie (Passet, 2019) et de suppléments (Passet, 2021, 2023, 2025). Cette bibliographie répertorie non seulement les oeuvres écrites en monégasque, mais aussi les dictionnaires et lexiques monégasques, de

même toutes les études scientifiques relatives à la langue monégasque, constituant ainsi un précieux outil pour les chercheurs.

L'année 2024 a vu la publication de la première étude de synthèse sur la littérature en monégasque et, plus généralement, sur l'usage écrit de cette langue (Lusito, 2024). Le volume présente tout d'abord les quelques témoignages pré-littéraires du monégasque connus à ce jour ; les plus anciens concernent quelques lignes de texte trouvées dans un document notarial de 1484, un cas qui ne devait cependant pas être isolé : de ce point de vue, une meilleure reconnaissance des documents d'archives les plus anciens par les spécialistes pourrait certainement offrir un apport fondamental. Le volume aborde ensuite l'usage proprement littéraire du monégasque, depuis ses origines en 1927 jusqu'à nos jours : le contexte historique et culturel, dans lequel l'attention pour la langue locale a commencé à se développer, est présenté, suivi d'une revue des auteurs les plus représentatifs de l'expression littéraire en monégasque. Pour chacun de ces auteurs, des notices biographiques sont proposées ainsi qu'une sélection de passages commentés, accompagnés d'une traduction française. Enfin, l'étude présente les usages extra-littéraires du monégasque qui ont vu le jour au cours des dernières décennies, en abordant la présence de la langue locale dans l'espace linguistique (affiches, usage liturgique, etc.) et dans la prose scientifique et journalistique. L'étude montre à quel point la « littérature » monégasque s'insère dans la sphère des traditions littéraires locales, toutes plus ou moins modestes, qui se sont constituées autour des variétés périphériques ligures entre le XIXe et le XXe siècle, coïncidant avec le regain d'intérêt pour le folklore local et, du moins en Ligurie, avec la perte progressive de prestige du génois en tant que variété « haute » parmi celles traditionnellement parlées dans la région, prestige qui avait jusqu'alors fortement découragé l'utilisation des dialectes périphériques à des fins artistiques.

**

GRAMMAIRE MONEGASQUE (1960)

Dès les années 1927 le Comité des Traditions avait songé à préparer une grammaire monégasque mais, après discussion, il s'était rangé à l'avis de Louis Notari selon lequel il fallait attendre la formation d'un fond littéraire en monégasque.

Le R.P. Louis Frolla (1904-1978), prêtre monégasque, docteur en théologie, licencié en philosophie, publia en 1960 la première grammaire monégasque. Cette grammaire fut examinée et approuvée par une commission spéciale nommée par S.A.S. le prince Rainier III et composée de Robert Boisson, Louis Canis, Marc Curti, Alexandre Médecin, Louis Notari et Lazare Sauvaigo, tous membres du C.N.M.T., locuteurs mais non linguistes.

Cette grammaire répondait au vœu exprimé en 1927 par Louis Notari. Comme dit plus haut, entre 1927 et 1960, on assista à un foisonnement d'œuvres littéraires. Il y avait donc matière à fixer enfin les normes grammaticales initiées par Notari en les normalisant. Louis Frolla présenta son ouvrage « non comme une œuvre complète d'érudition mais simplement comme un essai de codification de notre idiome national dont nous voudrions arrêter la chute sur la pente de l'oubli. Il suscitera, à coup sûr, l'approbation des uns et la critique des autres. Peu importe ». Et d'ajouter quelques lignes plus loin : « Nous adressons donc notre ouvrage à tous ceux qu'intéresse l'étude des langues romanes, source inépuisable de précieux renseignements sur l'évolution et l'interdépendance des langues néo-latines » (Frolla, 1960, p.X). En 1998 le Comité National des Traditions Monégasques décida de faire rééditer en fac-similé cette grammaire depuis longtemps épuisée et introuvable.

En 2005 et 2021 Dominique Salvo est revenue sur la graphie du monégasque adoptée par Louis Notari en 1927. L'auteur a évoqué alors les nouvelles normes de graphie qui s'imposent désormais au niveau de l'écriture, normes portant sur l'accentuation, modification mineure de la graphie notarienne. Dans sa conclusion, Dominique Salvo soulignait l'importance du travail de linguiste effectué par Notari et saluait

sa méthodologie pour passer d'une langue jusque-là simplement orale à une langue écrite : « Louis Notari a eu le grand mérite d'avoir établi les bases d'écriture du monégasque et ses choix ont été rationnels et conformes à l'objectif qu'il s'était fixé : restituer le plus fidèlement possible mais aussi conserver la langue orale de ses aïeux. Il a su composer habilement avec les modèles connus des grandes langues véhiculaires pour aboutir à un code orthographique simple. Cette graphie simplifiée, reproduisant pourtant fidèlement l'oral sans négliger pour autant l'étymologie et adoptée à une époque où aucune étude sur la langue n'avait encore été réalisée, démontre chez L. Notari des talents de linguiste et une parfaite maîtrise intuitive de sa langue maternelle. La justesse de ses choix a donné ainsi une grande stabilité à l'écriture du monégasque qui, malgré quelques aménagements, n'a guère évolué depuis 1927 et permet aujourd'hui, à tous nos jeunes locuteurs / scripteurs qui ne bénéficient pas de bain de langue, de maîtriser rapidement la lecture et l'écriture et donc d'avoir accès à la littérature monégasque. Il est parti de l'oral pour l'ancrer dans l'écrit et aujourd'hui la jeune génération se sert de cet écrit, du visuel, pour retrouver l'oral. Il a donc, par là même, atteint le but qu'il s'était fixé : la survie de l'usage de sa langue. Enfin son travail a permis à ses compatriotes d'écrire à leur tour, sans être arrêtés par la barrière de l'orthographe à ainsi créer une véritable littérature monégasque » (Salvo, 2005, p.19???? et 2021, p.326).

Une synthèse des problèmes de syntaxe et de morphosyntaxe de la langue monégasque et de ses spécificités a été dressée lors des 12^e et 16^e colloques de dialectologie (Mollo,Salvo, 2008, 2021).

Stefano Lusito est revenu sur les problèmes de graphie du monégasque à propos d'un tapuscrit inédit de l'auteur monégasque Lazare Sauvaigo (Lusito, 2023).

L'année 2024 fut marquée par la mise à disposition des auteurs en langue monégasque d'une police monégasque, *Munegascu*, incluant les signes diacritiques de la graphie en monégasque normalisée. Cette police, libre de droits, est téléchargeable sur le site du Comité National des Traditions Monégasques.

DICTIONNAIRES ET LEXIQUES

Dictionnaire monégasque-français (1963)

En 1963 le temps était venu de compléter les outils du savoir par des dictionnaires. A cette date parut un *Dictionnaire monégasque-français* par Louis Frolla, auteur de la première grammaire monégasque. Dans son avant-propos, l'auteur déclare : « [...] nous avons recueilli tous les vocables que nous avons pu arracher à un fatal oubli. [...]. Tous les vocables [sont rangés] selon l'ordre alphabétique et grammatical. Ensuite, afin de les rendre plus vivants, nous nous sommes efforcés de découvrir, pour ainsi dire, leur acte de naissance par l'étude scrupuleuse de leur étymologie. Enfin, nous les avons placés dans le climat qui leur est propre sans oublier, toutefois, d'indiquer leur particularité ou leur modification au contact et au regard des dialectes voisins dont nous citons souvent les termes correspondants » (Frolla, 1963, p.IX). Et l'auteur de compléter son propos : « [...] si, d'un côté, l'insertion de mots savants ignorés par la population ou de mots nouvellement adoptés et désormais d'un usage courant dans beaucoup de langues et dialectes, fera frémir certains esprits étroits ou les puristes à tout prix, d'un autre côté l'oubli toujours possible d'un certain nombre d'entre eux ne devrait diminuer en rien, pour le lecteur impartial, la valeur de notre travail » (Frolla, 1963, p.IX-X).

Alors que jusqu'ici le vocabulaire monégasque ne concernait que le mode de vie agro-pastoral et l'univers de la pêche et de la mer avec un lexique réduit à quelques centaines de mots, ce nouveau dictionnaire, avec ses milliers de mots répartis sur 365 pages, faisant entrer le vocabulaire contemporain (philosophie, psychologie, médecine, botanique, sport, électro-mécanique, etc.), fait un grand écart avec le monde d'avant ! Louis Frolla s'appuya sur la riche documentation linguistique rassemblée par Louis Notari pendant des décennies. De même il fit appel à des locuteurs ou des rédacteurs en monégasque dont notamment Marc Curti, Robert Boisson, Louis Canis et Marguerite Zilliox-Fontana. Les conseils de Louis Notari et de Raymond Arveiller furent précieux au R. P. Frolla lors de la relecture de son travail.

En 2004, pour marquer le 80e anniversaire de sa création, le Comité National des Traditions Monégasques décida de faire rééditer ce dictionnaire depuis longtemps épuisé et introuvable. Le vœu exprimé par le C.N.T.M. était celui-ci : « Que le plus grand nombre le parcourt tout simplement – beaucoup iront plus loin sans doute – mais cette première étape leur fera découvrir une culture, de la grâce, de la finesse dans l'expression, et aussi de l'humour toujours présent ; c'est le refuge des petits peuples courageux » (Frolla, 2004, p.3). La valeur de ce dictionnaire comme outil de travail à disposition des rédacteurs est perceptible dans ce vœu du C.N.T.M.

En 1975 la Commission pour la langue monégasque, créée en 1934 au sein du C.N.T.M., édita six petits fascicules format A5, lettres A, B, C1, C2, D1, D2, tirés d'un dictionnaire français-monégasque rédigé par le R.P. Louis Frolla et quelques autres membres du C.N.T.M. non linguistes, dans le but de constituer un dictionnaire français-monégasque. Ces petits fascicules, de tirage très limité, ont été distribués de façon confidentielle et ne figurent pas au Fonds Régional-Médiathèque Louis Notari. La bibliothèque de l'Académie possède ces six fascicules. La mort du R. P. Frolla, en 1978, mit fin au projet.

Dictionnaire français-monégasque (1983)

Vingt ans après le dictionnaire monégasque-français du R.P. Frolla, Louis Barral (1910-1999), conservateur du Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco et parfait locuteur en monégasque, publia un dictionnaire français-monégasque en collaboration avec Suzanne Simone, son assistante au Musée

Louis Barral fut membre de l'Académie des Langues Dialectales dès sa création en 1982 mais il se retira rapidement pour se consacrer uniquement à sa carrière scientifique. Comme le soulignait dans la préface Jean-Louis Médecin, maire de Monaco : « Complément attendu [du *Dictionnaire monégasque-français*, ce nouveau dictionnaire] n'a pas manqué de soulever, dans l'attente du moment de paraître, de délicates questions de principe dont, notamment, celle de savoir s'il convenait de rester dans l'insertion des mots, au plus près du langage des origines à vocabulaire relativement restreint, ou, au contraire, de donner accès à des termes savants ou d'adoption récente peut-être mal à l'aise dans l'usage quotidien de la langue » (Barral, Simone, 1983, p.7). Comme nous l'avons signalé plus haut, cette problématique était déjà au centre du dictionnaire du R.P. Frolla.

En 2004, n'étant plus disponible, ce dictionnaire fut réédité en fac-similé par le Comité National des Traditions Monégasques à l'occasion du 80e anniversaire de sa fondation. A cette date, Louis Barral et Suzanne Simone, retournés à leurs travaux scientifiques, n'avaient pas songé à une nouvelle édition, tout en notant pour leur propre compte les corrections, ajouts ou suppressions de mots à leur travail. La Commission pour la langue monégasque avait alors entrepris une refonte de ce dictionnaire français-monégasque, comme nous le verrons plus loin, dictionnaire non encore édité à ce jour. La motivation de cette réédition par le C.N.T.M. fut la même que celle qui présida, la même année, à la réédition du dictionnaire monégasque-français de Louis Frolla. Avec la réédition de ce dictionnaire, Louis Barral et Suzanne Simone se virent confortés dans la qualité de leur travail par l'Autorité Communale et le C.N.T.M.

SIGNALONS POUR MEMOIRE LE PETIT LIVRET DE 46 PAGES CONSTITUANT UN choix de mots, de proverbes et d'expressions dans le langage monégasque. Ce choix de 446 mots monégasques, traduits en français, a été tiré principalement du dictionnaire monégasque-français du R.P. Louis Frolla. Dans son avant-propos, l'auteur, Paul Antonini, locuteur en monégasque mais non linguiste, déclare que « le but de cet ouvrage consiste à mettre en exergue les termes les plus typiques de notre langage, tous ceux que les monégasques et les enfants du Pays se délectent avec probité de prononcer en toute occasion à la faveur de chaque rencontre » (Antonini, 2017, p.3).

Dans son avant-propos, l'auteur explique ainsi les raisons de son choix : « [...] il est apparu logique d'écarter les mots qui doivent leur étymologie à la langue française ainsi que ceux constituant des lieux communs dans leur banalité » (page ?).

LEXIQUES SCIENTIFIQUES SPÉCIALISÉS

Vocabulaire monégasque de la marine et de la mer (1971)

Jules Soccal (1907-1976), locuteur en monégasque, pilote du port de Monaco et excellent connaisseur du monde maritime, publia en 1971 un simple vocabulaire monégasque de la marine et de la mer avec traduction française, vocabulaire de 665 entrées en 92 pages. Dans sa préface, l'auteur, non linguiste, explicite les limites de son ouvrage : « C'est le langage maritime monégasque que nous voulons faire connaître par ce Vocabulaire de la Marine et de la Mer dans lequel sont rassemblés les termes et les expressions se rapportant à la navigation, à la pêche, aux navires. En ce qui concerne les poissons ou autres animaux marins, seuls y sont mentionnés ceux qui ont un rapport direct avec la pêche en mer. Le Dictionnaire monégasque-français du R.P. Louis Frolla en donne une énumération plus générale » (Soccal, 1971, p.7). En effet les poissons ne figurent que sous l'appellation générique « poissons blancs, poissons de roche », etc. (idem). Jules Soccal cite aussi quelques mollusques (moules, tarrets), crustacés (bernard-l'ermite, différentes sortes de crevettes), différentes espèces de vers marins et même le lombric terrestre, tous ces animaux étant utilisés habituellement comme appâts. Il faut souligner ici l'importance du travail de Soccal qui, dans les années 1960-1970, pour que rien ne se perde, recueillit auprès de vieux pêcheurs et charpentiers de marine ce riche vocabulaire qu'il serait aujourd'hui impossible de recueillir avec la disparition de ces interlocuteurs.

Lexique monégasque de la faune marine (2022 et 2024)

En ce qui concerne les recherches purement linguistiques sur la lexicologie de la faune marine en monégasque, le seul exemple à ce jour est l'étude réalisée par Stefano Lusito, d'abord dans une version préliminaire parue dans *Entr'Actes 2022* (Lusito, 2023), puis dans une édition en volume (Lusito, 2024), presque deux fois plus longue et contenant un total d'environ 360 mots-clés. Dans cet ouvrage, l'auteur ne se contente pas de présenter le lexique en langue monégasque à partir d'une série de sources disparates, mais il fournit également la dérivation étymologique de chaque dénomination, en recherchant ensuite d'éventuelles consonances dans l'aire ligure, dans l'aire niçoise-provençale et dans l'aire entre la Ligurie et la Provence (essentiellement représentée par les dialectes de Menton et de Roquebrune). L'image qui se dégage de l'étude est celle d'un lexique fondamentalement de matrice ligure, mais non dépourvu d'emprunts au niçois ou au provençal. Parfois, les deux dénominations (c'est-à-dire le ligure et le provençal lorsqu'ils sont différents) sont en concurrence en monégasque pour la même espèce animale. Ce fait souligne la position de frontière, également linguistique, de la Principauté de Monaco, qui, surtout ces derniers temps, semble avoir ressenti l'influence des parlers niçois ou provençaux, malgré la matrice solidement ligure de son dialecte.

Projet d'un nouveau dictionnaire français-monégasque (1991)

Une Commission pour la langue monégasque avait été créée en 1934 au sein du C.N.T.M. Cette commission fut officialisée en 1982 comme entité extérieure au C.N.T.M. En effet, cette

année-là, une « Commission nationale pour la langue monégasque » fut créée par Ordonnance Souveraine n°7462 du 27 juillet 1982 du prince Rainier III. L'article premier de l'Ordonnance Souveraine fixe le champ d'application de la Commission : « Il est constitué, auprès du Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, une Commission pour la Langue Monégasque ayant un rôle consultatif et chargée d'oeuvrer pour la défense et l'illustration de la langue monégasque ; de procéder à toutes études et de formuler toutes propositions propres à améliorer la connaissance et la pratique du monégasque, notamment en ce qui concerne les programmes d'enseignement ».

Cette première Commission était ainsi composée : René Novella, président, directeur de l'Education Nationale ; Franck Biancheri et Stéphane Vilarem des Archives du Palais Princier de Monaco ; Paulette Chérici-Porello, Robert Boisson, le chanoine Georges Franzi, auteurs en langue monégasque ; Roxane Noat-Notari, Henri Bonafède, André Frolla, locuteurs en monégasque ; Eliane Mollo, linguiste, professeur à l'université de Nice.

Lors de nouvelles compositions de la commission, les professeurs de langue monégasque furent intégrés à cette commission. Cette commission produisit quelques rapports et des propositions pour la création de néologismes répondant au monde contemporain, sans toutefois rendre publics ces documents. Depuis mars 2017 la commission n'a pas été reconduite.

A l'occasion du 9e colloque de l'Académie des Langues Dialectales (Monaco, 25 mai 1991), fut évoquée la question d'un dictionnaire français-monégasque tenant compte des néologismes résultant de l'évolution sociétale, linguistique, scientifique, etc. Le professeur Eliane Mollo, dans une communication intitulée « L'élaboration d'un dictionnaire français-monégasque : objectifs et problématiques », apporta quelques éléments de réponse fixant les enjeux d'une telle entreprise : « Si l'on veut aujourd'hui que nos langues résistent tant soit peu, il faut les étudier en profondeur et en dégager les systèmes synchroniques et diachroniques qui, à tous les niveaux, les sous-tendent. Il faut analyser non seulement leurs organisations phonologique et syntaxique, mais mettre aussi en valeur les relations lexico-sémantiques afin de pouvoir créer les mots nouveaux nécessaires pour les adapter au monde moderne, et ce dans le système traditionnel. Nous éviterons ainsi d'introduire dans une structure phonologique spécifique des mots « plaqués » tirés des grandes langues de communication. Le caractère propre de chaque dialecte serait ainsi conservé » (Mollo, 1996, p.23).

C'est sur ces nouvelles bases que la commission poursuit ses travaux pour actualiser le dictionnaire français-monégasque de Louis Barral et Suzanne Simone, alors épuisé. Les deux auteurs avaient remis une copie de leur ouvrage comportant des annotations marginales, des corrections et de nouvelles entrées ; en 2006, Suzanne Simone fournit à la Commission une liste d'errata. Le travail de la commission fut formalisé sous forme de petits fascicules de format A4 (photocopies reliées), issus d'un fichier informatique. Ces fascicules – différents de ceux de 1975 cités plus haut -, d'importance variable selon leur nombre de pages, marquent dans le temps la lente élaboration du travail et sa progression au fil des réunions de la commission. Malheureusement tous ces fascicules, à tirage très limité et dont la diffusion fut réduite à une distribution auprès des membres de la commission, restent très confidentiels. Un inventaire sommaire de ces fascicules déposés au Fonds Régional-Médiathèque Louis Notari, à l'Académie des Langues Dialectales et chez quelques particuliers, a été dressé (Passet, 2023, p.99-100).

Trois entités culturelles monégasques

Aujourd'hui trois entités culturelles monégasques ont pour but le maintien des traditions ou l'étude et la préservation de la langue monégasque.

Le Comité des Traditions Monégasques fondé en 1924 a pour objet le maintien des traditions civiles et religieuses et la sauvegarde de la langue monégasque. De 1974 à 1983 le Comité a organisé six colloques de dialectologie ; l'ensemble des communications sur la langue monégasque a été recensé dans la bibliographie et ses suppléments mis en ligne sur le site de l'Académie (Passet, 2019, 2021, 2023). Le Comité a édité en 1963 la thèse de Raymond Arveiller ; en 1998 le Comité a réédité la grammaire de Louis Frolla et son dictionnaire en 2004. Le dictionnaire de Barral et Simone paru en 1983 a été réédité en 2004. En 2014 le Comité a publié une seconde édition revue et corrigée de *A legenda de Santa Devota* de Louis Notari.

L'Académie des Langues Dialectales, dont la séance inaugurale du 15 mai 1982 fut présidée par le prince Rainier III, concrétisait le souhait exprimé par le C.N.T.M. en 1980 de créer une institution autonome ayant personnalité juridique propre, entité spécialisée dans l'étude scientifique de la langue monégasque. L'Académie étendit son objet de recherche aux dialectes de l'ère latine. Elle compte aujourd'hui une quarantaine de membres spécialistes en linguistique, provenant de neuf pays et de onze universités et instituts. Depuis 1986 l'Académie a organisé 11 colloques internationaux de linguistique. Les communications de ces colloques, relatives à la langue monégasque, ont été répertoriées dans la bibliographie de la langue monégasque et ses suppléments sur le site de l'Académie (Passet, 2019, 2021, 2023). La ligne éditoriale de l'Académie s'est enrichie récemment d'une anthologie monégasque et d'un lexique de la faune marine (Lusito, 2024). L'Académie, qui a mis en ligne de nombreux articles relatifs à l'étude de la langue monégasque, a fêté son quarantième anniversaire en 2022 (Passet 2023c).

La Commission nationale pour la langue monégasque, créée en 1982, évoquée plus haut, a notamment pour but la mise à jour de dictionnaires.

L'enseignement de la langue monégasque

En 1972 le chanoine Franzini, membre du Comité National des Traditions Monégasques, proposa que soit mis au programme scolaire l'enseignement de la langue monégasque. Le prince Rainier III donna son accord. Les cours de monégasque, obligatoires dans l'enseignement public depuis 1976, donnés en un premier temps aux seules classes du primaire, furent étendus progressivement au secondaire. Depuis l'année scolaire 2022-2023 les cours sont donnés jusqu'en classe de Troisième.

Lors du présent colloque Isabelle Albanese et Sylvie Leporati présentent les méthodes d'enseignement de la langue monégasque et font part de leur expérience de professeurs.

Le C.N.T.M. organisa en 1992 la tenue de cours de langue monégasque pour adultes, cours aujourd'hui dispensés durant l'année scolaire par des professeurs détachés par la Direction de l'Education Nationale. Cet enseignement, dispensé dans les locaux de l'Académie des Langues Dialectales, rencontre un grand succès tant auprès des Monégasques que des résidents étrangers. Dans un article récent, Stefano Lusito a étudié le fonctionnement de l'enseignement du monégasque tant pour les enfants que pour les adultes : contenu des programmes, méthode, support didactique, etc. (Lusito, 2022).

Desiderata et projets

Il serait souhaitable d'éditer un petit lexique de 1000 mots usuels en monégasque et en français triés par champs lexicaux, à distribuer à l'ensemble des Monégasques, peut-être une piste pour élargir un peu plus l'emploi du monégasque.

Il serait aussi profitable de rééditer les deux dictionnaires monégasque-français et français-monégasque, avec mises à jour constantes des nouvelles entrées et consultables en ligne. Cette solution serait moins coûteuse que des versions papier vite obsolètes. Ainsi tout auteur en langue monégasque éviterait l'écueil d'emploi de mots non conformes aux mots validés par la Commission pour la langue monégasque.

Les participants au présent colloque de Vintimille ont émis le souhait que, dans le futur, d'autres colloques sur la dialectologie ligure soient organisés avec le partenariat de l'Académie et d'autres entités de Ligurie.

L'Académie vient de lancer le projet « Année Louis Notari 2027 » et un colloque consacré à cet auteur, auquel seront bien évidemment invités les linguistes ligures, aura lieu fin 2027 à Monaco. Afin de mettre du matériel littéraire à la disposition des chercheurs, les œuvres de Notari étant indisponibles depuis longtemps, la numérisation et la mise en ligne de ses ouvrages, ou leur réimpression, sont prévues.

BIBLIOGRAPHIE

ANTONINI 2017. ANTONINI (Paul), *Choix de mots, de proverbes et d'expressions dans le langage monégasque*, Comité National des Traditions Monégasques, s.d. [2017], 46 p. Format 150 X 210 mm. Pas de n° ISBN. En vente auprès du C.N.T.M..

ARVEILLER 1967. ARVEILLER (Raymond), *Etude sur le parler de Monaco*, Monaco, Comité National des Traditions Monégasques, Monaco, 1967. En vente auprès du C.N.T.M.

BARRAL 1983. BARRAL (Louis), avec le concours de SIMONE (Suzanne), *Dictionnaire français-monégasque*, Mairie de Monaco, 1983.

BARRAL 2004. BARRAL (Louis), avec le concours de SIMONE (Suzanne), *Dictionnaire français-monégasque*. Réédition en 2004 par le Comité National des Traditions Monégasques à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de sa fondation le 14 mars 1923.

FROLLA 1960. FROLLA (R.P. Louis), *Grammaire monégasque, réalisée sur les instructions du Gouvernement Princier*, Monaco, Imprimerie Nationale de Monaco, 1960.

FROLLA 1998. FROLLA (R.P. Louis), *Grammaire monégasque*. Réédition en fac-similé en 1998, de l'édition originale de 1960 par le Comité National des Traditions Monégasques.

- FROLLA 1963. FROLLA (R.P. Louis), *Dictionnaire monégasque-français*. Réalisé sur les instructions du Gouvernement Princier, Monaco, Ministère d'Etat, Département de l'Intérieur, Imprimerie Nationale, 1963.
- FROLLA 2004. FROLLA (R.P. Louis), *Dictionnaire monégasque-français*. Réédition, en fac-similé, en 2004, de l'édition originale de 1963 par le Comité National des Traditions Monégasques à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de sa fondation le 14 mars 1923.
- LUSITO 2022. LUSITO (STEFANO), « L'insegnamento scolastico del monegasco dagli esordi al panorama attuale : presenza nei programmi d'istruzione, metodologie pedagogiche, strumenti didattici e aspetti linguistici », *Bollettino dell'Atlante linguistico italiano*, 46/III, 2022, p.181-213.
- LUSITO 2023a. LUSITO (Stefano), « Le lexique monégasque de la faune marine : des sources aux matériaux. Avec un glossaire étymologique-comparatif », *Entr'Actes 2022*, Monaco, Editions EGC, 2023, p.103-183.
- LUSITO 2023b. LUSITO (Stefano), « Débats et propositions préliminaires sur la graphie monégasque d'après un tapuscrit inédit de Lazare Sauvaigo (1926–1927) », *Linguistik Online*, 122(4), 2023, p. 87-114.
- LUSITO 2023c. LUSITO (Stefano), «La presenza attuale del monegasco nel paesaggio linguistico e nello spazio pubblico del Principato di Monaco », *Intemelon. Cultura e territorio*, 29, 2023, p.5-48. [ISSN 2280-8426].
- LUSITO 2024a. LUSITO (Stefano), *Anthologie de la littérature et de l'usage écrit du monégasque*, Monaco, Editions EGC, 2024.
- LUSITO 2024b. LUSITO (Stefano), *Le lexique de la faune marine en langue monégasque. Étude étymologique et de comparaison avec les équivalents lexicaux des parlers voisins*, Monaco, Editions EGC, 2024.
- MOLLO 1996. MOLLO (Eliane), « Elaboration d'un dictionnaire français-monégasque : objectifs et problématiques », *Actes du 9^e Colloque des Langues Dialectales, 25 mai 1991*, [Monaco], Imprimerie Testa, 1996, p.17-24.
- MOLLO 2004. MOLLO (Eliane), « Peut-on parler de littérature en monégasque ? », *Actes du 11^e Colloque des Langues Dialectales, 27-28 novembre 2004*, Monaco, Editions EGC, 2005, p.51-86.
- MOLLO, SALVO 2008. MOLLO (Eliane) et SALVO (Dominique), « A propos de la grammaire monégasque », *Actes du 12^e Colloque International de Langues Dialectales, 11 et 12 novembre 2006*, Monaco, Editions EGC, 2008, p.7-26.
- MOLLO, SALVO 2019. MOLLO (Eliane) et SALVO (Dominique), « A propos de la grammaire monégasque », *Gênes et la langue génoise, expression de la terre et de la mer, langue d'ici et langue d'ailleurs*, *Actes du 16^e Colloque International de Langues Dialectales, 16 novembre 2019*, Monaco, Editions EGC, 2021, p.295-314.
- NOTARI 1927. NOTARI (Louis), *A legenda de Santa Devota*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1927.

- NOTARI 1937. NOTARI (Louis), « Petit Lexique [monégasque] contenant des rapprochements avec les dialectes voisins », in L. Notari, *Toca aïçi, Niculin !*, Nice, Imprimerie Frey et Trincheri, avril 1937.
- NOTARI 2014. NOTARI (Louis), *A legenda de Santa Devota*, 2^e édition revue et corrigée par le Comité National des Traditions Monégasques, Monaco, Editions du Rocher, 2014.
- PASSET 2019. PASSET (Claude), *Bibliographie de la langue monégasque, 1927-2018*, Monaco, Académie des Langues Dialectales - Editions EGC, 2019.
- PASSET 2021. PASSET (Claude), *Supplément à la bibliographie de la langue monégasque, 1927-2020*, Monaco, Editions EGC, 2021.
- PASSET 2023a. PASSET (Claude), *Supplément à la bibliographie de la langue monégasque, 1927-2022*, Monaco, Editions EGC, 2023.
- PASSET 2023b. PASSET (Claude), « La langue monégasque : grammaire et dictionnaires. Genèse, éditions, projets », *Entr'Actes 2022*, p.87-102, Monaco, Editions EGC, 2023.
- PASSET 2023c. PASSET (Claude et Inès), Académie des Langues Dialectales (Monaco). 40^e anniversaire 1982-2022, Monaco, Editions EGC, 2023.
- PASSET 2025. PASSET (Claude), *Supplément à la bibliographie de la langue monégasque, 1927-2024*, Monaco, Editions EGC, 2025.
- SALVO 2005. SALVO (Dominique), « Ecrire en monégasque : l'orthographe », *Actes du 11^e Colloque des Langues Dialectales, 27-28 novembre 2004*, Monaco, Editions EGC, 2005, p.9-20.
- SALVO 2021. SALVO (Dominique), « Ecrire en monégasque : l'orthographe », *Gênes et la langue génoise, expression de la terre et de la mer, langue d'ici et langue d'ailleurs, Actes du 16^e Colloque International de Langues Dialectales, 16 novembre 2019*, Monaco, Editions EGC, 2021, p.315-326.
- SOCAL 1971. SOCCAL (Jules), *Vocabulaire monégasque de la marine et de la mer*, suivi d'une nouvelle *E regate, Les régates*. Monaco, Comité National des Traditions Monégasques, Société Nouvelle de l'Imprimerie Nationale de Monaco, 1971.